

Cadre pour engager le processus dans les pays « accélérés »

Projet de note

Des réunions récentes entre les dirigeants de la santé mondiale ont abordé et apporté un soutien ferme au renouvellement des mesures visant à modifier les comportements des partenaires internationaux du développement qui entravent les progrès réalisés en faveur des OMD, comportements identifiés lors de la Réunion du IHP+ à Nairobi en décembre 2012. Compte tenu de ce qui précède, deux ensembles d'activités, distincts mais interdépendants, doivent être engagés et poursuivis¹. Le premier porte sur les mesures prises par les agences au sujet des sept comportements, y compris leurs effets à l'échelle de l'organisation, et le second porte sur le travail à faire dans les pays « accélérés » pour tirer des enseignements de la mise en œuvre et des résultats. Cette note doit être considérée comme faisant partie intégrante du travail du IHP+, cherchant à éviter la création de structures séparées pour la gestion et le suivi.

Démarrer

- les pays acceptent de suivre un processus « accéléré »
- Les Sièges des agences informent leurs représentations au niveau des pays
- Premières discussions avec le Représentant de l'OMS (R/OMS) et le Point focal de la Banque mondiale (PF/BM)
- Consultations avec les ministères de la santé (équipe de base et/ou R/OMS + PF/BM)
- Discussion collective au niveau des pays par le biais des groupes de partenaires
- Une première visite au pays peut être nécessaire pour entamer le processus

Trois éléments fondamentaux

A. Examen rapide et diagnostic

- Bilan des comportements des partenaires du développement au niveau local: comprendre le mode de fonctionnement dans ce pays par rapport aux sept comportements des principaux partenaires du développement, et remonter aux sources des problèmes.
 - Lorsqu'un comportement est considéré comme étant problématique, creuser/questionner pour comprendre pourquoi la difficulté persiste en dépit des engagements : est-ce un problème local ou une complication causée par l'organisme central ? Est-ce lié aux sources de financement, aux politiques, à des procédures de gestion normatives et autres règlements institutionnels ? L'absence de systèmes au niveau du pays ou un manque de capacité ?
 - Utiliser le bilan pour stimuler la réflexion au sujet des aspects « plus récents » et moins connus du programme de coopération – du soutien technique; de la coopération Sud-Sud
- Identifier les possibilités de changement et les obstacles qui s'y opposent : les questions qui surgiront probablement sont les suivantes :
 - Les cycles de financement des agences : certains sont synchronisés avec les cycles nationaux de planification, d'autres pas ; cela peut avoir un effet sur le degré de changement possible au court terme.
 - Il peut être nécessaire d'étudier les perspectives « d'exemptions » / dérogations aux règles à mi-parcours d'une subvention/d'un prêt afin de permettre une modification nécessaire, par exemple, du cadre de résultats, de l'utilisation des systèmes nationaux de gestion financière, de l'assistance technique.
- Fournir un cadre d'analyse simple et flexible afin d'établir une mesure de référence par rapport aux comportements qui doivent être changés, en utilisant en premier lieu les ressources locales et les examens/rapports disponibles, et en fournissant un appui externe le cas échéant.

¹ Voir la note d'orientation et le compte rendu de la 3ème Réunion informelle des dirigeants de la santé mondiale, 18 avril 2013, Washington DC

- Soutenir les parties prenantes au niveau local en leur offrant une facilitation, une analyse et une documentation indépendantes, selon les besoins.
- Les résultats du bilan doivent faire l'objet de discussions au niveau local ainsi qu'au niveau des Sièges des agences afin de servir de base à des plans d'interventions solides.

B. Plan d'interventions

- Mesures convenues, calendrier et résultats escomptés
 - Qu'est-ce qui pourrait être changé maintenant, pour des résultats rapides ; qu'est-ce qui pourrait l'être plus tard, par exemple suite à de nouveaux prêts/de nouvelles subventions ?
 - Qu'est-ce qui peut être fait localement ; qu'est-ce qui exige des changements plus structurels au niveau des bureaux du Siège ?
 - Qu'est-ce qui demande une action individuelle, collective ?
- Définir les résultats escomptés au niveau local découlant de changements dans certains, ou dans tous, des sept comportements abordés.

C. Documentation et apprentissage

- S'accorder sur une approche visant à documenter les changements et les résultats relatifs non seulement à ce qui a été modifié mais aussi à la manière dont cette modification a été obtenue.
- Besoins d'exams au niveau local des progrès accomplis par le biais d'organismes de partenariat en place.
- S'assurer que les enseignements tirés de l'expérience sont documentés.
- Diffuser largement les conclusions : celles-ci doivent être des analyses concises et claires, pas de longues descriptions.